

Sommaire

Page 1 :

Editorial

✘ Trames vertes, trames bleues
et biodiversité

Page 2 :

✘ Pour un Plan Local
d'Urbanisme... plus « écolo » !

Pages 3 :

✘ Déplacements et circulations
douces à Brétigny
✘ Brève : Vélo-Calèche

Pages 4 :

✘ Parc Clause : Sept hectares de
nature, de jeux et de détente
✘ Brève : Base aérienne et ligne
à grande vitesse
✘ Brève : Un patinodrome sur le
site de la base ?

Pages 5 :

✘ Au cœur de « l'empire
Mulliez », 1ère fortune de
France
✘ Brève : Article lu sur le site de
l'Agglo...

Pages 6 :

✘ Marquenterre : Magnifique
journée que ce samedi 12 mai !
✘ Brève : Un plan de lutte
contre le bruit

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Editorial

« TRAMES VERTES », « TRAMES BLEUES » ET BIODIVERSITÉ

L'écologie met aujourd'hui à l'honneur « trames vertes » et « trames bleues », ces continuités biologiques, végétales et aquatiques (rivières et points d'eau) qui jouent un grand rôle dans la circulation et le développement des espèces. Elles assurent la liaison entre des ensembles plus vastes entrecoupés de zones pauvres en biodiversité, par exemple, les espaces agricoles modernes.

Il n'en a pas toujours été ainsi : l'Île-de-France a jadis connu des paysages plus diversifiés. En effet, jusqu'aux années 50 et la mécanisation de l'agriculture, faire boire bétail et animaux de trait nécessitait de nombreuses mares, lesquelles favorisaient une riche biodiversité. Fossés et haies vives bordant les chemins ruraux venaient en complément et il y avait équilibre entre les besoins agricoles et la préservation des écosystèmes.

Renouer avec ce passé n'est pas de la nostalgie mais une bonne gestion du territoire correspondant aux nouveaux besoins des populations urbaines. Le développement des activités de pleine nature (randonnées, cyclotourisme...) est en effet une attente forte des Franciliens.

C'est pourquoi l'Ademub s'associe à la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) pour réaliser un inventaire des mares existantes ou ayant existé ; d'abord sur le territoire de Brétigny puis, en liaison avec d'autres associations, sur tout le plateau de Vert-le-Grand. Ce sera un préalable à la préservation ou à la création de trames bleues reliant les vallées de l'Orge, de l'Essonne et de la Juine.

Au-delà de cet inventaire et vu l'évolution rapide de l'urbanisation, il s'agit de sensibiliser population et élus à l'indispensable préservation de continuités écologiques avant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui suivra la fermeture de la base aérienne.

La Municipalité met en avant la réalisation du parc Urbain de 7 hectares dans le quartier Clause-Bois Badeau. En dépit de nos critiques sur une construction excessive (2400 logements), c'est effectivement un bon projet auquel nous adhérons. Nous réitérons cependant notre demande de faire pénétrer le domaine régional des Joncs-Marins jusqu'en coeur de ville afin d'assurer la continuité biologique entre le parc urbain et la vallée de l'Orge.

Nous avons aujourd'hui tous les instruments pour porter cette ambition : l'Agence régionale des espaces verts qui gère le domaine des Joncs-Marins doit disposer des moyens pour réaliser des acquisitions foncières complémentaires. Pour cela, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) doit être demandée.

De son côté, la Municipalité qui révisé son PLU peut apporter les moyens administratifs au dispositif si elle a vraiment l'ambition d'améliorer la qualité de vie des Brétignolais. Aujourd'hui les limites du parc des Joncs-Marins ressemblent à de la dentelle. Aussi proposons-nous d'accroître sa cohérence en incluant dans son périmètre les zones agricoles limitrophes, et de le prolonger ainsi jusqu'au parc urbain du nouveau quartier Clause-Bois Badeau. Si l'on veut stopper le mitage, il faut également réduire le nombre de zones classées NB dont la définition très laxiste ne permet pas de maîtriser l'évolution.

A Brétigny, on a déjà beaucoup trop consommé de terres agricoles ; il est grand temps de sanctuariser les zones vertes qu'il nous reste.

POUR UN PLAN LOCAL D'URBANISME... PLUS « ECOLO » !

En matière d'urbanisme, 2012 est l'année du chambardement ! Le SDRIF (schéma directeur régional de l'île de France), à peine arrêté en 2008, doit être révisé. Et, dans la foulée, tous les documents d'urbanisme locaux. De surcroît pour Brétigny, la libération des terrains de la base aérienne conjuguée à de multiples modifications antérieures nécessitent la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Tous ces changements devraient intervenir à marche forcée à l'horizon 2013. Ainsi pour Brétigny, le travail sur le zonage et les règlements de zones, élément décisif de la politique urbaine, devrait être fixé « à la sauvette » durant l'été ! Nous demandons que cette phase, primordiale, soit prolongée jusqu'à fin novembre. Cela représente pour nous une exigence en matière de concertation.

Nous avons déjà évoqué dans notre éditorial un principe essentiel qui doit piloter cette révision : la préservation, également en zone urbaine, de la biodiversité et des continuités biologiques (trames vertes et trames bleues), surtout les zones naturelles, paysagères et agricoles. Ce qui semble en parfaite harmonie avec le discours du maire : « *La protection des grands espaces naturels, forestiers et agricoles est une des priorités de la commune (...). Il en est un des atouts et fait partie intégrante de l'identité de la commune (...)* » (voir article «pour une ville durable», sur le site de la mairie)

Le PLU peut y contribuer, notamment par un zonage précis, des règles contraignantes et le marquage sur le plan d'éléments patrimoniaux. Nous demandons, entre autres :

-le reclassement de l'Orme fourmi en zone agricole,

-un inventaire des arbres remarquables, en s'inscrivant dans la continuité de la démarche entreprise en ce domaine par le SIVOA, ainsi que le recensement et la protection (et la création) des mares et autres bassins,

-une extension des espaces boisés classés, notamment sur la périphérie des Joncs marins, dans la zone située entre le chemin des Cendrennes et le chemin du Bois-Badeau, ainsi qu'autour du bassin des Militaires (quartier Rozanoff), et dans la zone située entre les Castors et la voie nouvelle près du Bois Pelletier...

- la suppression des emplacements réservés dans les Joncs marins (voie C6) et dans les Castors (prolongement de la rue Jules Marquis)...

Pour parvenir à une urbanisation maîtrisée, il convient, pour limiter les excès

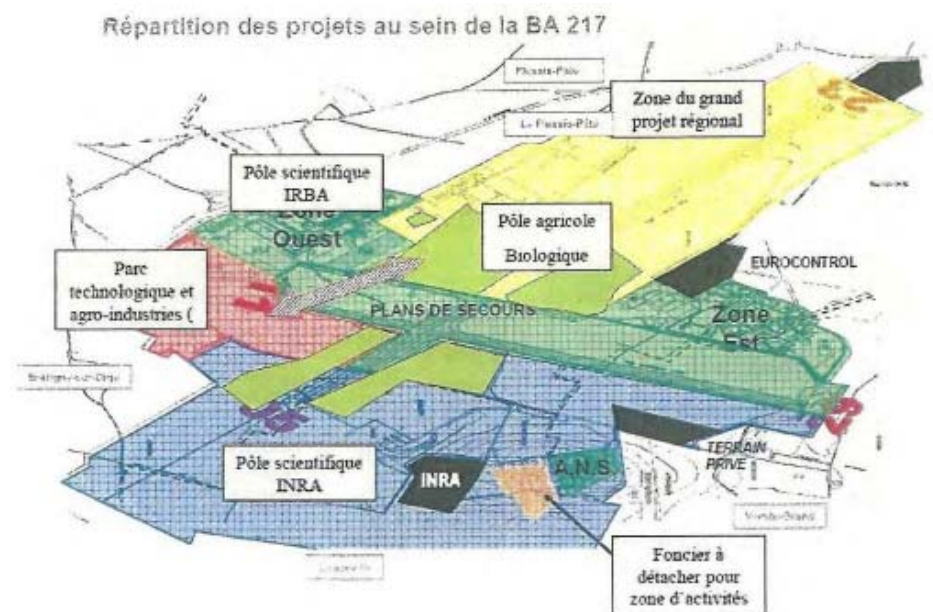
passés, constatés notamment rue Danielle Casanova, rue Léon Blum et sur la bordure nord de la vallée du Blutin (risque d'urbanisation continue), de fixer des règles plus contraignantes. Nous demandons, par ailleurs, l'adoption d'un plan d'alignement systématique sur les zones urbanisées, de manière à réserver des espaces suffisants pour anticiper la construction de trottoirs de 1,80m, facilitant la circulation des piétons, surtout les handicapés.

Le cas de la future ex-base aérienne

Le contrat de redynamisation, signé entre l'Etat et les collectivités, aura un impact non négligeable sur le territoire de Brétigny et sur le PLU, le site concernant 4 communes. Les documents cartographiques permettent mal de juger avec précision la répartition des 750 ha entre les différentes affectations.

soutenu ; 10 ha iront à Vert-le-Grand pour une zone d'activités. Restent 80 ha sur le territoire de Brétigny destinés à des activités de recherche et développement en matière de chimie «verte», et 160 ha sur Le Plessis-Pâté destinés à créer un pôle économique de grande taille d'importance régionale.

La mise en application de ce contrat aurait tout simplement pour effet d'urbaniser 250 ha supplémentaires de terres agricoles sur le Val d'Orge dont 80 ha pour Brétigny, en contradiction d'ailleurs avec les propos tenus sur le site de la mairie. Nous reviendrons ultérieurement sur les 160 ha du Plessis-Pâté destinés à un projet flou et hasardeux, qui n'a rien de rassurant en matière d'usage de l'argent public, aujourd'hui devenu rare. Pour le projet de «chimie verte»*, nous ne savons rien de plus pour l'instant et voyons mal comment se fera



L'Armée conserve 150 ha (l'IRBA y développe ses recherches biomédicales pour le ministère de la défense) et une «zone de vie», des logements de fonction, ainsi qu'une zone de secours (plan Neptune). 250 ha seront acquis par l'INRA pour son «physiopôle» (recherche sur la reproduction des mammifères) ; 75 à 80 ha, à cheval sur Brétigny et le Plessis-Pâté, reviennent au pôle d'agriculture biologique que nous avons ardemment

la liaison avec l'IRBA et l'INRA. Et quel en sera l'impact sur l'environnement ? Enfin, dernière question : où serait implantée la nouvelle voie en site propre destinée à relier RER D et RER C ? En zone agricole ?

* **Chimie verte** : «mise en œuvre de principes pour réduire et éliminer l'usage de substances néfastes pour l'environnement, par de nouveaux procédés chimiques et des voies de synthèse».

DÉPLACEMENTS ET CIRCULATIONS DOUCES À BRÉTIGNY

Ca bouge en ce moment à Brétigny en matière d'aménagements de voirie. De la concertation avec nos «experts «devrait résulter une nette amélioration des déplacements à pied et à vélo , et une meilleure maîtrise de la circulation automobile.



Carrefour Mairie/Ducrot/Halliers

L'aménagement, juste terminé, de ce carrefour devrait faciliter les déplacements de tous, mais surtout rendre plus confortables et sûrs ceux des cyclistes et des piétons grâce à la mise du carrefour en plateau surélevé avec vitesse limitée à 30kmh. Cela commence par les trottoirs et traversées piétons, aménagés en continuité et libérés de tout obstacle, avec des ressauts très réduits. Les cyclistes, eux, disposeront d'un itinéraire balisé rue de la Mairie amont avec bande cyclable et pictogrammes pour marquer leur territoire, et sas cycliste au feu ; sas cyclistes successifs également aux deux feux tricolores de la rue des Halliers pour leur permettre un départ en priorité dans la montée au passage du feu au vert ; pictogrammes enfin pour faciliter leur accès à la bande cyclable montante de la rue Ducrot. Reste à apposer un panneau de tourne-à-droite aux feux de la rue des Halliers pour permettre aux cyclistes, d'abord de poursuivre leur route, puis de tourner à droite dans la rue de la Mairie.

Pont des 5 Arpents et centre ville

L'ensemble du secteur sera en zone 30, la rue du Baron Fain passant en zone de rencontre (priorité piétonne et vitesse à 20kmh). L'ancien tunnel leur sera réservé et toutes les rues à sens unique seront

dotées d'un double sens cyclable avec bande à contre-sens. Les trottoirs seront élargis et les cyclistes disposeront d'un hangar sécurisé pour leur stationnement. Seule difficulté : l'accès des personnes à mobilité réduite à la ruelle de la Gare. Nous avons obtenu que l'aménagement prévu initialement et impraticable soit remplacé par une rampe prenant toute la largeur de la ruelle. On nous affirme cependant que, pour des raisons techniques (problème de fondations), la pente maximale atteindra 8%, ce qui la rendra impraticable en montée pour les fauteuils roulants. Les stationnements handicapés seront maintenus rue du Baron Fain.

Deux faits risquent de perturber sérieusement ce bel ordonnancement. D'abord le maintien de la rue Pierre Brossolette en sens unique pendant quelques années encore, ce qui ne facilitera pas les déplacements cyclistes ; nous avons demandé un double sens cycliste. Ensuite, le réaménagement total de la place du 11 novembre souhaité par la mairie à l'occasion de l'abattage des platanes rendu inévitable par leur mort jugée plus ou moins proche. L'ADEMUB sera associée à la réflexion sur le nouvel aménagement à mettre en place. Aménagement qui doit aller vers une plus grande part donnée à la biodiversité et à la continuité biologique, et devrait favoriser les

circulations douces en contraignant encore plus la place dévolue à l'automobile.

Place Garcia Lorca

Située en bordure de la rue Pierre Brossolette et porte d'entrée dans le quartier Clause, cette nouvelle place triangulaire, à deux pas de la sortie ouest de la gare, sera, de par son emplacement, fréquentée par de nombreux piétons et cyclistes. La place elle-même, partiellement végétalisée côté est, sera réservée aux piétons, seuls les cyclistes, circulant lentement, y seront admis. Pour les rues, rien n'est prévu de spécifique et le projet vise à faire rouler les vélos sur le trottoir, ce qui est contraire au code de la route et que nous refusons catégoriquement. Nous avons donc écrit au maire pour demander la mise en zone 30 avec des aménagements destinés à réduire la vitesse de circulation , les trottoirs étant réservés aux piétons et les cyclistes roulant sur la chaussée dans un environnement de circulation apaisée.

Brève

Vélo - Calèche

Si vous souhaitez faire vos courses ou vous promener dans Brétigny pour en découvrir les beautés cachées... Si vous voulez économiser l'énergie et ne pas polluer, laissez donc votre voiture au garage...et appelez le 06 65 14 72 20 (courriel : py.unguran@free.fr). Un vélo-Calèche peut vous transporter, vous (une ou deux personnes) et vos bagages, à la demande, là où vous souhaitez vous rendre dans notre ville. Aller-et-retour assuré pour faire vos courses.

Parc Clause

SEPT HECTARES DE NATURE, DE JEUX ET DE DÉTENTE



Vue d'architecte du futur Parc

C'est fin 2013 que commencera l'aventure. Entre-temps, il aura fallu, à partir de presque rien, imaginer et créer un nouvel écosystème, mélange de nature et d'espaces de jeux et de détente situé au cœur du nouveau quartier Clause* dans un univers en définitive très urbain.

Un défi relevé par tous : concepteurs, ingénieurs, écologues, paysagistes, naturalistes, aménageurs... Ensuite, grâce aux soins d'un personnel qualifié et sous l'œil attentif des scientifiques... et surtout par l'œuvre efficace des lois de la nature, surgira peu à peu ce nouveau milieu.

Associée à cette longue gestation, l'ADEMUB, notamment par sa participation à la commission extra-municipale ad hoc et au travers de l'enquête publique d'avril dernier, a donné un avis favorable. Avis assorti cependant de quelques demandes et recommandations.

Selon nous, tout doit être fait pour assurer une bonne continuité écologique entre le parc lui-même et la place Garcia Lorca, en évitant toute rupture, notamment dans la zone d'habitat de la ZAC des Sorbiers. De même, tout doit être fait pour assurer sans tarder la continuité biologique avec les Joncs marins et la vallée de l'Orge, pour constituer ce grand parc régional dont on nous parle sans que rien ne soit fait pour l'instant.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à l'accessibilité du site aux

personnes handicapées tant en matière de déclivité que de revêtement des allées et placettes du parc qui doivent assurer, notamment aux personnes en fauteuil roulant, confort et sécurité.

Nous demandons également la suppression d'un projet de tour d'observation de 16 m de hauteur, que nous jugeons dangereuse, coûteuse et inutile.

Enfin, nous insistons beaucoup sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le suivi tant des travaux d'aménagement que celui de l'entretien du site au fil des ans. Dans ce but, un plan pluriannuel de gestion différenciée du parc doit être adopté et un suivi de son évolution assuré, durant toute la durée du contrat, par un ingénieur écologue spécialisé dans la dynamique des écosystèmes.

** Pour connaître les détails de ce projet, nos lecteurs peuvent se reporter aux documents publiés par la mairie et par la Sorgem.*

Brève

BASE AÉRIENNE ET LIGNE À GRANDE VITESSE

Sur ces deux projets controversés, la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et la reconversion de la base aérienne, l'ADEMUB a réalisé deux exposés donnant nos positions, que vous pouvez consulter sur notre site www.ademub.asso.fr, dans la rubrique «actualités».

Brève

Un patinodrome sur le site de la base ?

Le roller skate, alias patin à roulettes, n'est pas seulement un jeu, mais un sport en plein développement (50.000 licenciés en France). Et notre pays ne dispose d'aucun équipement permettant aux adeptes de haut niveau de ce sport de s'entraîner correctement. Aussi est-il question d'héberger un «patinodrome» sur le site de la base aérienne en reconversion. Celui-ci, d'une surface de 2 ha, serait implanté dans les 95 ha dévolus à la ville de Brétigny, non loin sans doute de la RD 19. La Ville y serait, dit-on, favorable. Le coût, 12 millions d'Euros, représente sans doute le principal obstacle, mais la Fédération française de roller sport, annonce qu'elle aurait déjà trouvé des partenaires publics et privés. Si nous avons combattu le projet de grand stade de rugby pour son coût (600 millions d'Euros) son impact traumatisant sur l'environnement à dominante agricole de la base et son utilité discutable (il faut d'abord rentabiliser le stade de France), nous soutenons en revanche ce projet aux proportions modestes et correspondant à un réel besoin, pour autant qu'il s'insère parfaitement dans son environnement.



AU CŒUR DE « L'EMPIRE MULLIEZ », 1^{ERE} FORTUNE DE FRANCE

Auchan, banques Accord et Oney, Immochan, Rick et Rock, Alinéa, etc, etc.

Nous avons été abondamment informés, dans la presse municipale, de l'ouverture prochaine d'une **nouvelle enseigne de produits bio, dernière-née du groupe Auchan sous le nom de «Coeur de Nature»**. Non seulement nous avons eu droit à l'information sur une page, mais nous avons aussi découvert que la Ville contribuait au recrutement du personnel. Comme si le groupe Auchan ne disposait pas des moyens suffisants pour ce faire. Mieux encore, nous avons eu droit, dans le numéro de mai de Parole, à une page de publicité avec le slogan «Bientôt la nature au cœur de votre vie» et la photo d'une jeune personne devant son frigo planté au cœur d'une forêt magnifique.

Au-delà de la simple information, fallait-il en rajouter ? Certes, il s'agit de produits bios et on ne peut que se réjouir du développement de l'offre dans notre ville. Cependant, il semble y avoir, dans cette affaire, **deux poids, deux mesures** concernant la sollicitude manifestée à l'égard de deux enseignes, **Cœur de nature et Biocoop**, qui ne se ressemblent guère si ce n'est qu'elles distribuent toutes deux des produits bio et qu'elles se trouvent à deux pas l'une de l'autre au centre commercial Maison Neuve.

Biocoop, déjà installé à Brétigny, c'est un groupement coopératif de 320 commerçants indépendants en France et 1200 producteurs partenaires, c'est l'économie sociale et solidaire, qui connaît aujourd'hui un succès croissant dans notre pays. Ce sont des produits bio, écolo et certifiés

(Biocoop ajoute ses propres analyses à celles d'Ecocert), de saison, autant que possible d'origine locale (refus notamment des produits importés par avion), sans OGM, beaucoup de produits en vrac, avec le souci de la préservation de l'environnement dans tous les domaines, et la pratique du commerce équitable.



Pour leur part, **Auchan et ses multiples enseignes et entreprises** (Auchan, Atac, Simply Market, banques Accord et Oney, Immochan, Rick et Rock, IRT, Sabeco, Auchan Drive et Chrono Drive, Alinéa, les Halles d'Auchan, etc.) appartiennent au groupe familial Mulliez, une véritable nébuleuse dynastique, un empire qui possède (ou a pris des parts importantes dans le capital) de très nombreuses entreprises et enseignes en France et à l'étranger : Saint-Maclou, Midas et Norauto, Kiabi, Leroy Merlin, Brice, Jules, Flunch, Pizza Paï, Boulanger, Gitem, Saturn, Top office, Décathlon, Cultura, Picwic, Bricoman, Bricocenter, Kiloutou, Alinéa, Kbane, Aki, Surcouf,

les Trois Suisses, etc. Très présent dans le Val d'Orge, Mulliez ne cesse d'y accroître son influence.

Mulliez, c'est la 1ère fortune de France, la 7e mondiale. Et le groupe ne cesse d'accumuler bénéfices et prises de participation. Nous connaissons tous la stratégie de cette grande distribution tentaculaire qui écrase les petits producteurs, pratique la guerre des prix

et surfe en permanence sur les marchés mondiaux pour saisir les meilleures opportunités de profit.

Alors, dans cette lutte de David contre Goliath, est-il opportun et équitable de donner tant d'audience à une enseigne qui dispose de tous les moyens pour gagner rapidement les

meilleures parts de marché?

Brève

Article lu sur le site de l'Agglo...

« rencontre entre Metz Métropole, l'Agglo du Val d'Orge et la Chambre d'Agriculture organisée par la SAFER Ile-de-France, mercredi 2 mai, sur la Base Aérienne 217 ».

« Dans le cadre de la redynamisation des sites de défenses, la Base Aérienne 128, située en Moselle, fermera ses portes en septembre prochain.

Ainsi, les équipes de Metz Métropole sont venues à la rencontre de l'Agglo et de ses partenaires afin d'être informés des différents projets engagés pour la reconversion du site de la BA 217, **et notamment du projet de maraichage biologique**. En effet, Metz Métropole souhaite, comme l'Agglo, proposer des projets d'avenir durables pour les habitants et le territoire ».

Avis de l'ADEMUB : Quand on se rappelle l'opposition farouche d'Olivier Leonhardt, président de l'agglo, à tout projet agricole sur le site de la Base (« pas assez créateur d'emplois » !), on se permet de sourire de ce revirement. Le chemin de Damas passerait donc par le Val d'Orge...



Marquenterre en vue ! Magnifique journée que ce samedi 12 mai !

Le samedi 12 mai, pour fêter ses 20 ans, l'Ademub a offert à ses adhérents une journée « Nature », fraîche mais ensoleillée, dans le Parc naturel du Marquenterre en baie de Somme.

Nous étions 52, adhérents de l'Ademub et d'association amies (AINVO, ALISE) à migrer dès l'aube vers le Marquenterre, paradis des oiseaux.



Dire qu'au retour, nous savions tout sur les Avocettes, Grèbes, Tadornes de Belon ou Huitrier pie... serait prétentieux, mais nous en avons plein les yeux !

Après le pique-nique, passage par le Crotoy, promenade sur le sable, quelques achats de coquilles et retour vers 20h à Brétigny où chacun a pu retrouver son nid, la tête pleine d'oiseaux aux formes improbables...

Pour les 30 ans de l'Ademub, vœux pieux, nous visiterons très probablement la réserve naturelle du Val d'Orge !

Brève

Un plan de lutte contre le bruit

Une directive européenne de 2002 (!) demandait aux Etats membres de l'Union européenne d'établir des cartes de bruit et de mettre en place des mesures pour lutter contre ces nuisances provoquées par la circulation automobile. Ainsi, avant fin octobre 2012, toutes les collectivités, dont l'Agglo du Val d'Orge, doivent établir de telles cartes. **Bruitparif**, organisme régional disposant des compétences techniques en ce domaine, apporte son aide pour la réalisation de ces cartes. Début décembre, de telles cartes seront validées par les collectivités, qui devront ensuite élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Un tel plan, une fois adopté, sera obligatoirement intégré dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ca tombe bien, puisque Brétigny est précisément en train de réviser son PLU. Une raison de plus pour que, dès à présent et dans les aménagements futurs, tout soit fait pour réduire la circulation automobile dans notre ville, facteur premier de bruit, de risques et de pollutions.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2012

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 euros** - couple **22 euros** - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge

TréSORIER : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2012. Ci-joint ma cotisation de Euros

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).